

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU JEUDI 26 JUIN 2025

Le conseil municipal d'AUDON s'est réuni ce jour, Jeudi 26 juin 2025 à 18h00 (Vingt-six juin deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures), en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Pascal TRIPAULT, et Valérie PINTO.

Magali DE PONTE est excusée.

Secrétaire de séance : *Pascal TRIPAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le xx/xx/2025.
Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h00.*

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Programme CCPT « Villes vivantes »
- 2 – Personnel : titularisation agent technique et promotion rédacteur
- 3 – 50°anniversaire Eglise
- 4 – Devis divers validés en commission
- 5 – Action sociale programme aide apprentissage natation
- 6 – Motion en faveur des chasses traditionnelles
- 7 – Composition futur Conseil Communautaire
- 8 – Travaux
- 9 – Infos CCPT

01 – Programme CCPT pacte territorial habitat « Villes vivantes »:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les suites des études du pacte territorial habitat et du travail élaboré avec « villes vivantes ».

Ce programme du Pays Tarusate a été rendu nécessaire du fait de la fin du précédent et que les travaux listés plus bas n'auraient pu bénéficier des aides de l'ANAH.

Après plusieurs réunions en CCPT et concertations entre Maires des communes voisines, et parce que le système peut inclure des aides des différentes strates constitutives, Monsieur le Maire présente les propositions, notamment pour la commune et les soumet au vote.

Plusieurs aides communales viendront donc en supplément en fonction des cas :

			Aides aux travaux Anah			COMMUNAUTE DE COMMUNES	AUDON
			Plafond des travaux subventionnables	Montants moyens travaux 2024	Taux max de subvention + prime		
Copropriétés	Ma Prime Renov' Copropriétés Rénovation énergétique	Eligible ANAH	25 000 €	-	55%	-	-
Propriétaires occupants	Ma Prime Renov' Parcours Accompagné (rénovation énergétique)	Très modeste	55 000 €* 	40 000€ 	90%	-	-
		Modeste			70%	-	-
		Intermédiaire			60%	-	-
		Supérieur			25%	-	-
	Ma Prime Adapt' (adaptation à la perte d'autonomie)	Très modeste	22 000 €	12 000€	70%	20%	5%
		Modeste			50%	10%	4%
	Ma Prime Logement Décemment (travaux lourds)	Très modeste	70 000 €	70 000€	90%**	3%	3%
		Modeste			70%**	3%	2%

			Aides aux travaux Anah			COMMUNAUTE DE COMMUNES	AUDON
			Plafond des travaux subventionnables	Montants moyens travaux 2024	Taux max de subvention + prime		
Propriétaires Bailleurs	Ma Prime Renov' Parcours Accompagné (rénovation énergétique)	Bailleur à revenus très modestes	55 000 €* 	40 000€ 	90%	-	-
		Bailleur à revenus modestes			70%	-	-
		Bailleur à revenus intermédiaires			60%	-	-
		Bailleur à revenus supérieurs			25%	-	-
	Rénovation énergétique / Loc' Avantages		60 000 €	40 000€	25%	-	-
	Changement d'usage	Conventionnement intermédiaire, social ou très social	60 000 €	40 000€	25%	15%	0%
	Ma Prime Logement Décemment (travaux lourds)		80 000 €	80 000€	35%	15%	2%

- Enveloppe globale annuelle de votre commune pour les aides aux travaux du Pacte territorial : **2500€**
- Montant de l'aide aux travaux de votre commune sur le plan façades :
 - EPCI : 20%
 - Votre commune : **3%**
- Enveloppe globale annuelle de votre commune pour les aides aux travaux du plan façades : **1500€**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions et charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

02 – Personnel :

➤ Titularisation Agent Technique au 01 juillet 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Mr Maxence HAGEGE, actuellement agent stagiaire, et donnant satisfaction, est proposé à la titularisation à partir du 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide la titularisation de l'Agent Maxence HAGEGE au grade d'Agent Technique territorial, échelon 7, pour une quotité horaire de 17.5 heures/semaines annualisées.

Grille indiciaire du grade d'Agent technique territorial :

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	367	366	1 an	1 801,74 €
2	368	367	1 an	1 806,66 €
3	370	368	1 an	1 811,58 €
4	371	369	1 an	1 816,51 €
5	374	370	1 an	1 821,43 €
6	378	371	1 an	1 826,35 €
7	381	372	3 ans	1 831,27 €
8	387	373	3 ans	1 836,20 €
9	401	376	3 ans	1 850,97 €
10	419	377	4 ans	1 855,89 €
11	432	387		1 905,12 €

➤ **Promotion Agent Administratif au grade de Rédacteur :**

Dans le cadre du passage au poste de Secrétaire Général de Mairie de Mr Tristan ROI, Monsieur le Maire annonce qu'il faut poursuivre la procédure par un passage d'Agent Administratif à Rédacteur pour pouvoir finaliser la procédure, en partenariat avec le CDG40 et la seconde commune utilisatrice (Angoumé). Ceci se veut être une valorisation d'un poste multitâche dans les petites mairies, amenant aussi une meilleure attractivité dans les recrutements potentiels.

Une grosse déception cependant reste la revalorisation salariale qui se résume à 10€ supplémentaires par mois. Cela en devient ridicule à la vue du gros travail réalisé pour la constitution du dossier et la longue procédure qu'il a fallu subir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide la promotion au 1^{er} septembre 2025 de l'Agent Tristan ROI au grade de Rédacteur territorial, échelon 11, pour une quotité horaire de 20.00 heures/semaine.

Grille indiciaire du grade de Rédacteur territorial :

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	389	373	1 an	1 836,20 €
2	395	374	1 an	1 841,12 €
3	397	375	1 an	1 846,04 €
4	401	376	1 an	1 850,97 €
5	415	377	2 ans	1 855,89 €
6	431	386	2 ans	1 900,19 €
7	452	401	2 ans	1 974,03 €
8	478	420	3 ans	2 067,57 €
9	500	436	3 ans	2 146,33 €
10	513	446	3 ans	2 195,56 €
11	538	462	3 ans	2 274,32 €
12	563	482	4 ans	2 372,78 €
13	597	508	-	2 500,77 €

03 – 50^{ème} anniversaire de l'église Saint LAURENT:

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation de l'anniversaire de l'église commence à prendre forme.

- ❖ la messe anniversaire sera célébrée le dimanche 28 septembre 2025 au matin en présence de l'évêque d'AIRE et DAX, Monseigneur Nicolas SOUCHU ;
- l'Office du Tourisme du Pays Tarusate a commencé à travailler le sujet, notamment avec le département des Landes en collectant un certain nombre de documents ;
- le projet d'installation d'un panneau évoquant l'histoire de la démolition de l'ancienne église et de la construction de la nouvelle église, évoqué lors de la dernière réunion du Conseil municipal, a été vu en commission au mois de mai et un projet de totem et de texte a été validé pour un montant 1675.00 € HT auprès de la société PIC Bois ;
- reste à organiser l'après messe : vin d'honneur sous chapiteau à l'église ?, vin d'honneur dans la salle des fêtes ?, ... Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide qu'un vin d'honneur sera organisé à la salle des fêtes. Des Conseillers mettront en place l'organisation d'un moment apéritif et Monsieur le MAIRE demande la mise en maquette d'une invitation qui sera envoyée aux familles et à quelques invités .

04 – Devis validés en commission - Divers :

➤ Route du Mourliou

Les entreprises COLAS et BAUTIA ont été consultées pour établir des chiffrages de remise en état de la route du Mourliou, divisée en 3 secteurs. Le montant général avoisinant dans les 2 cas, les 60 000 €, une priorisation a été rendue nécessaire, et lors de la réunion de la commission, il a été décidé que la cote du Frances a le plus besoin d'une rénovation. Le devis de la société COLAS, de 24 172.20 € TTC, a été préféré au devis de la société BAUTIAA, de 29 404.50 € TTC. Monsieur le Maire informe que la commune bénéficie, en plus, d'une réduction de frais par rapport à un groupement de travaux sur le Pays Tarusate.

➤ Totem Eglise Saint Laurent

Ce point a déjà été évoqué au point 3. Le montage et le scellage du totem devront être réalisés par nos soins en septembre prochain. Après discussion au sein du CM, celui-ci ne sera dévoilé que le 28 septembre à la sortie de la messe. D'autre part un massif béton sera nécessaire pour l'implantation.

➤ Clôture mitoyenne HOFFER

Monsieur le Maire indique que Monsieur et Madame HOFFER Jean Pierre ont débuté ces derniers mois la rénovation de leur clôture, dont la partie commune avec la collectivité. Les devis nous ont donc été fournis et la commune va participer à hauteur de 50% du montant des travaux coté limites communales, soit un montant de 5 000€.

➤ Machine à pain Diamento V4

Monsieur le Maire rappelle que la machine neuve « Ici baguette » est installée depuis 1 mois environ, et que nous sommes en attente du retour du boulanger quant à la création de son compte spécifique pour le paiement en carte bancaire et de la convention qui lui a été proposée. Afin de limiter le cout des frais de paiement par CB estimés à environ 20 euros par mois, le montant du loyer est passé de 20% à 18% du CA mensuel. Avec des prévisions de vente à la hausse par rapport au nouveau service CB, le montant du loyer ne devrait pas forcément baisser et se situer aux environs de 100 € / mois comme aujourd'hui.

Concernant la machine actuelle, qui est en vente sur un site connu et la plateforme de l'AML40, depuis plusieurs semaines, plusieurs contacts ont été établis mais peu sont sérieux et n'ont pas abouti. Cependant, par l'intermédiaire de Tristan ROI, que Monsieur le Maire remercie, la commune d'ANGOUME, associée à un boulanger de RIVIERE, s'est montrée très intéressée. Elle propose une acquisition immédiate au 1^{er} juillet pour 2 500 €. Conscient que cette opportunité risque de ne plus se représenter, Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à valider cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition et charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes. Dans le cas d'un échec, vu la

complexité du dossier, nous attendrons les retours d'intéressés par l'annonce sur le site « bon coin ».

➤ **Hangar communal**

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue aujourd'hui aux conjoints LAPEYRE, un hangar fermé. Le décès de Gaston LAPEYRE va sans doute accélérer la vente des biens. Il s'agira de se positionner très rapidement sur un achat de ce hangar. Les intentions des héritiers, en la personne de son fils Philippe sont les suivantes : poursuivre la location ou une vente, sachant que cette grange fera l'objet d'un lot à part. Celle-ci présente l'avantage d'être fermée et peut donc abriter du matériel peu utilisé.

D'autre part, Monsieur le Maire a échangé avec Mr Eric DUTOUYA afin d'évoquer l'éventuelle location d'une cellule du hangar à toiture photovoltaïque. Ce lieu a surtout l'avantage d'être proche du bourg et des habitations. Enfin, avec l'arrivée de l'utilitaire KANGOO, il est évident que le manque de place commence à se faire sentir dans le hangar communal. Celui-ci pourrait abriter du matériel attelé ou utilisé régulièrement. Un loyer de 5 € / m² à l'année est le tarif actuellement pratiqué.

Monsieur le MAIRE demande l'avis du Conseil Municipal, qui se prononcera lors de la prochaine réunion.

➤ **Second bail commercial**

Monsieur le Maire relate les rebondissements concernant la location de ce local. Nous pensions avoir trouvé une locataire en la personne de Madame DECORBEZ qui avait signé le bail à partir du 1^{er} mai 2025. Malheureusement au bout de quelques jours et sans avoir le temps d'exercer, elle nous a annoncé son intention de quitter les lieux et de mettre fin au bail au 1^{er} juin. Le local est donc libre et remis au marché, des annonces remises en lignes, sans résultat probant à ce jour.

Par ailleurs, le carrelage coté local de Virginie ZENG a vu une partie de 9 m² se dégrader sans doute à cause des UV d'une lampe et d'un mauvais collage d'origine (facteurs combinés). Le carrelage a été retiré par Maxence et l'entreprise SILVA, qui a cherché des carreaux similaires. La couverture par un sol plastique ou un parquet flottant a également été évoquée. Dans l'urgence et afin de ne pas perturber l'activité de Virginie ZENG, l'entreprise SILVA a réalisé un ré-agréage de la zone endommagée.

Pour le second local, nous attendrons patiemment une opportunité et un / une éventuel(le) candidat(e) par le biais d'annonce dans un site spécialisé.

Fonds de concours CCPT

Monsieur le Maire explique qu'il n'est finalement pas possible d'appliquer les fonds de concours à l'achat de la parcelle « Tauzin » pour des raisons réglementaires. Il propose en conséquence de redistribuer l'enveloppe qui avait été attribuée à cette affaire à 2 autres dossiers en instance, à savoir un complément (1 000 €) en faveur de l'enveloppe déjà actée

des travaux du chemin de « Labache », et l'achat du véhicule utilitaire Kangoo (3 572 €).
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur ces propositions.
Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal valide ces propositions.

Evaluation de parcelles boisées

Des parcelles de carolins situées au lieu-dit « Hourquet », propriétés de Madame Louisette DAVERAT, sont en cours d'estimation en vue d'un achat éventuel à cette propriétaire. B Fernandez , 1^{er} Adjoint aux travaux relancera l'acheteur ces prochains jours.

Traditionnel BARRICOT Républicain :

Le traditionnel barricot républicain aura lieu le 14 juillet à 11h00, place de la mairie. Le Maire demande à ce que soit approvisionné le nécessaire habituel (vin blanc, limonade et gâteaux secs).

05 – Action sociale « aide à l'apprentissage de la natation » :

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à organiser une aide à l'apprentissage à la natation. Cette aide était estimée à 50% du montant d'un lot de 10 leçons soit environ 50€. Après moult recherches, les 2 MNS de la piscine municipale de Montfort en Chalosse ont adhéré au principe. C'est donc avec ces personnes que la convention proposée va être signée, selon les conditions suivantes :

- la durée de validité couvre du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 et est reconductible ;
- le Pass concernera les enfants de 6 à 10 ans en phase d'apprentissage à la natation, habitant AUDON et fréquentant la piscine de Montfort en Chalosse ;
- le Pass ne peut être utilisé qu'une fois par enfant ;
- la famille réglera la facture totale au MNS, en fin d'apprentissage. Celui-ci lui remettra le document ;
- la famille retransmettra sa demande écrite, accompagnée de la facture et d'un RIB ;
- la commune lancera la procédure de versement de la subvention (selon la validité du document et du respect des conditions).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'aide aux leçons de natation à hauteur de 50%.

06 – Motion en faveur des chasses traditionnelles :

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers municipaux de la lettre de la Fédération de chasse en faveur des chasses traditionnelles menacées mais aussi de la chasse en général. En partenariat avec l'AML40, la fédération a lancé une campagne visant à obtenir le soutien des élus locaux vis-à-vis de leur activité.

1 : une photo du bureau de l'ACCA avec le Monsieur le Maire a donc été prise devant la MAIRIE et transmise aux demandeurs ;

2 : une motion pour le Conseil municipal a été rédigée et il est demandé à chaque Conseiller municipal de la délibérer pour transmission aux services de l'Etat et ainsi les interpeller .

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux ») ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-4, R. 424-9 et R. 424-9-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 relatif aux conditions de chasse des colombidés dans le département de la Gironde ;

Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « Oiseaux », en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;

Considérant l'incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux dispositions communautaires elles-mêmes, et de l'interprétation faites aujourd'hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;

Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd'hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l'agriculture obligeant le préfet de la Gironde à prendre annuellement un arrêté permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur l'ensemble du département ;

Considérant l'importance et l'attachement de nos populations à cette pratique, développée au sein de notre réseau associatif local, porteuse de valeur de vivre ensemble ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Demande instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne.
- Demande que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche, et de la Fédération départementale des chasseurs des landes ;

ET DANS CETTE ATTENTE,

- Emet un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;
- Apporte un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires ;
- Se dit solidaire de l'ensemble des communes qui émettrons un même avis.

07 – COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026-2032 :

Objet : Accord local : composition du conseil communautaire de la CCPT

Monsieur le Maire explique que tous les EPCI à fiscalité propre seront concernés par la recomposition de leur organe délibérant en 2026.

Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2025, pour une entrée en vigueur en mars 2026, quand bien même l'EPCI choisirait de conserver, lorsque cela est possible, la répartition actuelle des sièges.

Monsieur le Maire précise que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités :

- la répartition en application du droit commun (règle du tableau), ce qui, localement, conduirait à une assemblée communautaire composée de 33 membres, contre 34 à ce jour.
- la répartition des sièges selon un accord local conclu avant le 31 août 2025. Cet accord doit respecter le principe général de proportionnalité édicté par le Conseil Constitutionnel.

Dans ce cadre, les communes du Pays Tarusate, en lien avec la Communauté, sont appelées à procéder, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues au VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Monsieur le Maire précise que cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Dans le strict respect des règles édictées par la loi, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'accord local ci-dessous présentée :

Commune et nombre de conseillers communautaires :

- ❖ Audon : 1
- ❖ Bégaar : 2
- ❖ Beylongue : 1
- ❖ Carcarès-Sainte-Croix : 1
- ❖ Carcen-Ponson : 1
- ❖ Gouts : 1
- ❖ Laluque : 2
- ❖ Lamothe : 1
- ❖ Lesgor : 1
- ❖ Le Leuy : 1
- ❖ Meilhan : 2
- ❖ Pontonx-sur-l'Adour : 5
- ❖ Rion-des-Landes : 5
- ❖ Saint-Yaguen : 1
- ❖ Souprosse : 2
- ❖ Tartas : 6
- ❖ Villenave : 1

TOTAL : 34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit le nombre et la répartition des délégués tels qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2026 :

Commune	Nb de conseillers communautaires
Audon	1
Bégaar	2
Beylongue	1
Carcarès-Sainte-Croix	1
Carcen-Ponson	1
Gouts	1
Laluque	2
Lamothe	1
Lesgor	1
Le Leuy	1
Meilhan	2
Pontonx-sur-l'Adour	5
Rion-des-Landes	5
Saint-Yaguen	1
Souprosse	2
Tartas	6
Villenave	1
TOTAL	34

08 – TRAVAUX :

Mr Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux, dresse un point des travaux accomplis et en cours :

- espaces verts : les entretiens sont espacés afin de rattraper le retard sur le reste (nettoyage des trottoirs, désherbage des zones caillouteuses, ..) ;
- Les containers du cimetière ont été vidés avec succès (grâce notamment au lève sacs d'engrais de Mr Pascal MARTIN) ;
- entretien des chemins communaux : la totalité du caillou livré a été utilisée pour réparer les chemins communaux ;

- chemin de « Labache » : celui-ci a été secoué par les orages successifs, un travail supplémentaire est à prévoir pour son entretien périodique (du caillou ocre de Saint Martin devra être acheté pour l'occasion) ;

- local santé : le carrelage s'est décollé et soulevé sur une surface d'environ 9 m². Nous avons profité de l'absence de Mme Virginie ZENG pour retirer ces carreaux (pas d'anomalie sur ce décollage) et faire faire un ragréage par l'entreprise SILVA, en attendant un devis pour faire recarreler le local ;

- forêts : la parcelle 137 du Pariben a été broyée en mars et le curage du fossé effectué

- le disquage des peupliers a été fait. Par ailleurs, un planning d'élagage va être mis en place (vacances d'été de l'employé communal, forte charge de travail) ;

❖ salle des associations : des plaques de plafond sont mouillées, mais aucune tuile n'est cassée. Nous pensons qu'il s'agit d'un effet de condensation sur la gaine de ventilation.

❖ Divers :

- le City stade a été nettoyé (mousse sur la structure). Il a fallu acheter un tuyau supplémentaire afin de remplacer l'ancien, que nous conserverons néanmoins pour les interventions longue distance ;
- l'employé communal a été utilisé de manière intensive durant les fêtes (contrairement aux années précédentes) ;
- un mât des couleurs a été installé, avant les fêtes, au monument aux morts ;
- la fixation du pied du timon de la remorque et un chariot pour les bancs ont été ressoudés ;
- une brosse a fil d'acier a été achetée pour l'entretien des trottoirs, à la grande joie de l'employé communal ;
- un traitement curatif contre les fourmis et les termites est en cours au garage du presbytère ; Monsieur le MAIRE propose que ce soit réalisé le même traitement au pied des 4 façades de la maison des associations.
- Second passage annuel bordures accotements de sécurité à partir de juillet ;
- pavoisement tricolore monument aux morts à faire pour le 14 juillet ;
- moisissures cloisons autour de la chambre froide : le tuyau d'évacuation des condensats a été dévié afin d'emprunter un chemin beaucoup plus court vers l'extérieur ; la cloison était imbibée d'eau et a été ouverte .Elle semble sécher depuis. Le MAIRE remercie le bureau de l'ACCA pour son intervention rapide.
- curage fossé : il va être demandé à Mr BARRERE s'il peut intervenir. Date à planifier entre toutes les parties.

09 –INFOS CCPT:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dernières informations de la communauté de communes du Pays Tarusate :

- ❖ Le programme habitat va être lancé en Septembre 2025 ;
- ❖ une rencontre entre les Maires du Pays Tarusate et le nouveau préfet des LANDES est prévue en juillet prochain ;
- ❖ la mise en application du PLUI révisé semble quelque peu retardée et une nouvelle révision pour répondre aux gros projets sera nécessaire rapidement.
- ❖ les réunions publiques et d'informations pour les 2 gros projets en cours se succèdent ;
- ❖ les fonds de concours communautaires pour les investissements à AUDON ont été attribués. En revanche, suite à un retour des Trésoriers Payeurs, l'utilisation de fonds de concours pour des acquisitions foncières n'est pas ou plus possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.